

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 MAI 2010 – 19 heures

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau, Hélène Marchal, Chantal Monnier, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann.

Excusé : Pierre Usselmann : Procuration à M. le Maire

Secrétaire de séance : Hélène Marchal

Approbation du Compte-rendu du conseil du 1^{er} avril 2010 : Vote Pour à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Convention relative aux conditions et aux modalités de participation du lotisseur aux équipements du PAE Peïrigous
2. Déclassement de routes départementales et classement dans la voirie communale
3. Adhésion à l'Association des Communes Forestières de l'Hérault
4. Adhésion au Centre Local d'Information et de coordination gérontologique l'EPI
5. Adhésion au CAUE
6. Numérotation des rues
7. Questions diverses

1. Convention relative aux conditions et aux modalités de participation du lotisseur aux équipements du PAE Peïrigous

Monsieur le Maire précise que ce projet de création de lotissement implique la conclusion d'une convention avec Madame Acosta Bernadette pour fixer les modalités de participation au financement du coût des équipements du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Peïrigous.

Il ajoute que cette convention prévoit que le montant de la participation, qui s'élève à la somme de 47 514 €, sera payé selon l'échéancier suivant :

- 50% au démarrage des travaux du lotissement,
- le solde à la délivrance du certificat de vente des lots.

Il précise que sa signature oblige la mairie à engager les travaux de viabilisation du futur lotissement.

A 11 voix pour, le Conseil municipal approuve la convention telle que présentée et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, le premier adjoint à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

2. Déclassement de routes départementales et classement dans la voirie communale

La commune a sollicité le Département pour le déclassement du domaine public routier départemental de la RD 128^{E6} (chemin des jardins) et de la RD 128^{E9} (de l'école au cimetière) en vue de son incorporation dans la voirie communale.

Toutefois, compte-tenu de l'état de la chaussée de cette route départementale, le versement d'un fonds de concours correspondant aux travaux de remise en état de la chaussée est envisagé.

Le fonds de concours s'élèverait à 10 650 € HT pour la RD 128^{E6} et à 36 450 € HT pour la RD 128^{E9} (cette estimation ayant été établie sur les bases du marché départemental).

M le Maire propose au conseil de prendre acte du déclassement de la RD 128^{E6} et de la RD 128^{E9} du domaine public départemental, d'approuver le classement de ces sections de route dans le domaine public communal, et ce, sans enquête publique préalable puisque l'opération envisagée n'a pas pour

conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie, d'approuver la convention de concours financier et d'échange de voiries avec le Conseil général de l'Hérault et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin du présent dossier.

Vote : 11.

3. Adhésion à l'Association des Communes Forestières de l'Hérault

L'association des Communes Forestières de l'Hérault peut apporter à la commune des aides diverses, étant donné que la commune possède des zones boisées, M. le Maire demande au conseil d'adhérer à l'association pour un montant de 90 euros par an.

Vote : Abstention : 1 – Pour : 10.

4. Adhésion au Centre Local d'Information et de coordination gérontologique l'EPI

Le Centre local d'information et de coordination gérontologique l'EPI, peut amener des aides diverses aux personnes âgées de notre commune, concernant l'APA et autres. Marie-Claude de Murcia par le biais du CCAS participe et représente notre commune auprès de cette association.

Il précise que le montant de l'adhésion est de l'ordre de 1 euro par habitant et par an.

Vote : Pour : 11.

5. Adhésion au CAUE

M. le Maire a fait appel au Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, pour une étude de faisabilité pour l'aménagement de la salle de l'école. Cet organisme va étudier techniquement et estimer économiquement cet avant projet. Cette étude coûtera 740 euros, déjà adoptée par le conseil, mais il faut que la commune soit adhérente du CAUE.

Cet avant-projet sera soumis au conseil municipal, puis présenté à la population.

L'adhésion annuelle s'élève à 71 euros.

Vote : Contre : 1 – Pour : 10.

6. Numérotation des rues

Pour faire suite à la demande de La Poste, le conseil municipal a jusqu'à la fin de l'année 2010 pour attribuer les noms et numéros des rues.

La commission, composée de : Christian OLLIER et Pierre Usselman pour le Mas de Roujou, Marie-Claude de Murcia, Denise Le Goues, Chantal Monnier et Jean-philippe Cazabat pour le Bourg, a proposé au conseil municipal des nouveaux noms de rues pour celles qui n'en avaient pas et a attribué les numéros selon les critères conventionnels.

Quelques modifications ont été amenées par les conseillers.

Il faut dans un premier temps que Marie-Claude de Murcia et Jacques Bernard refassent le point sur ce projet pour y inclure les futures habitations.

Et, dans un deuxième temps, M. Le Maire fera un courrier aux lieuranais informant d'une adresse potentielle et des charges leurs incombant ainsi que celles incombant à la Mairie.

7. Questions diverses

* M. le Maire nous informe sur les subventions notifiées après le vote du budget principal :

- Itinéraire de promenade :

Coût du projet : 3000 € HT - Subvention du conseil général 2 100 €

- Patrimoine et voirie (Hors programme) : 11289 € du conseil général

- Retable :

Coût du projet : 33 200€ HT

La DRAC : 13280€ (Le conseil Régional a déjà attribué : 3000€)

- Réseau de transport des eaux usées du mas de Roujou : Coût : 225245€ HT

Le conseil général : 67574€ et Agence de l'Eau 18792€, soit environ 38%.

- Réhabilitation des réseaux eaux usées du mas de Roujou : Coût : 56800€ HT

Conseil général : 17040€

Agence de l'Eau 17040€, soit : 34080€ : environ 60%

Pour la façade immeuble du Barrié :

La Communauté des Communes du Clermontais : 50% : 15000 €.

- Réservoir : 30000€ de subvention complémentaire par le conseil général

* Points sur les travaux :

- Réservoir : interrompus car les tuyaux ont été abimés, le chantier va reprendre prochainement.

- Aménagement sécuritaire de l'entrée du village : pour faire suite à la remarque de certains conseillers, M. le Maire va envisager le chiffrage de barrières et potelets pour bien séparer la zone piétonne et la zone véhicule. Une barrière effectivement s'impose devant la porte de la cour de l'ancienne école.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 17 mai 2010.